



## Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/24099  
15 juin 1992  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 15 JUIN 1992, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL  
DE SECURITE PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE  
BOSNIE-HERZEGOVINE

Au nom de la République de Bosnie-Herzégovine, je remercie le Conseil de sécurité d'avoir adopté la résolution 757 (1992), imposant des sanctions économiques contre la Serbie et le Monténégro en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. La résolution 758 (1992), qui traite de l'aide humanitaire d'urgence, a été adoptée par la suite.

Malheureusement, ces mesures de l'ONU n'ont pas encore réussi à juguler l'agression ou permis l'acheminement de l'aide humanitaire dont la Bosnie-Herzégovine a si cruellement besoin. L'agression du régime serbe, dont la légitimité même est contestée par les Etats Membres de l'Organisation, se poursuit avec la même intensité et une férocité accrue.

A l'heure où j'écris ces lignes, Sarajevo est encerclé par des engins de mort. Selon des sources de renseignements militaires occidentales, 50 à 100 pièces d'artillerie lourde, comprenant notamment des obusiers de 105 et 155 mm et des lance-roquettes à têtes multiples de 122 mm, ainsi que 100 à 200 mortiers plus légers tirent sur la ville à partir des collines.

En cette époque de terreur, des civils innocents essuient tous les jours le feu de missiles sol-air SA-6 et de missiles portatifs SA-7, ainsi que de dizaines de canons antiaériens de 20 mm et 30 mm qui se trouvent entre les mains d'extrémistes serbes positionnés près de l'aéroport. Quelque 80 000 soldats de l'armée fédérale et extrémistes serbes ravagent notre pays.

Les attaques aériennes conduites par des chasseurs MIG yougoslaves prouvent que le régime de Belgrade continue à intervenir directement, malgré ses allégations. Une telle duplicité est conforme à sa stratégie de mystification.

Le massacre se poursuit et les attaques, la famine et la déshydratation font des victimes non seulement à Sarajevo, mais également à Mostar, Tuzla, Gorazde, Prijedor, Bihac, Foca, Zvornik, Bijelina et dans d'autres villes encore.

Des millions de téléspectateurs à travers le monde ont vu avec horreur ces engins de mort pilonner notre peuple. Ils sont écoeurés et révoltés par cette brutalité odieuse et ce mépris ignoble de la vie humaine.

Cet enfer dans lequel le régime de Belgrade a plongé notre peuple incite mon gouvernement à demander à l'ONU d'invoquer l'Article 42 du Chapitre VII de la Charte, qui prévoit d'entreprendre, au moyen de forces aériennes, navales ou terrestres, toute action nécessaire au rétablissement de la paix et de la sécurité internationales. L'Article 42 peut être appliqué lorsque les mesures prévues à l'Article 41 se révèlent inadéquates. Il n'existe malheureusement pas d'autre option.

Il faut tout particulièrement assurer la sécurité à l'aéroport de Sarajevo, établir des couloirs d'acheminement des secours par convois sous escorte, neutraliser l'artillerie et les armes antiaériennes, couper les lignes d'acheminement des fournitures militaires et interdire le survol de l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine par des avions militaires. Une action ciblée des forces aériennes devrait permettre d'atteindre ces objectifs.

Nous ne sommes pas en présence d'une guerre civile ou d'un conflit ethnique. Les Serbes, les Croates et les musulmans luttent coude à coude pour défendre leur pays, après avoir coexisté en paix pendant des siècles avant cette agression insensée.

Pour répondre aux questions soulevées récemment, précisons que les Croates de Bosnie combattent au sein d'une force unifiée de Bosnie-Herzégovine placée sous un commandement unique et qu'ils exécutent les ordres militaires donnés par le Gouvernement de la République de Bosnie-Herzégovine. Ces troupes courageuses luttent pour la liberté et l'indépendance de la Bosnie-Herzégovine au sein des forces de défense de notre pays.

Etant donné que tous les autres recours ont été épuisés et que les combats continuent de faire rage, l'ONU se doit d'agir.

Si l'on ne prend pas immédiatement des mesures, des centaines de milliers de personnes seront condamnées à périr sous le feu des attaques ou à mourir de faim et les principes fondamentaux auxquels nous sommes tous attachés n'auront plus de sens.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer immédiatement le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Ministre des affaires étrangères

(Signé) Haris SILAJDZIC

-----